

Initiatives ministérielles

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, juste avant la période des questions orales, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense a terminé son exposé. J'ai constaté, comme lors de l'exposé du ministre de la Défense, que le gouvernement ne fait aucune précision quant à l'intervention du Canada à l'égard de la mission de paix qui se prépare en Bosnie.

Il est clair, si on se réfère aux allocutions prononcées en cette Chambre depuis ce matin, que le Parti réformiste, qui approuve jusqu'à un certain point la participation à cette mission, de même que le Bloc québécois demandent ce que le gouvernement se propose de faire.

Nous avons demandé ce matin de clarifier la façon dont l'aide serait prodiguée, quel serait le contingent, quels seraient les coûts, quelle serait la durée, quels seraient les engagements que le Canada prendrait en s'embarquant à nouveau dans cette mission. On a eu une belle élaboration de toute la participation canadienne et tout le monde en est très fier, mais, maintenant, on voudrait savoir, de la part du secrétaire parlementaire, quels sont les implications directes, chose qui ne nous pas encore été révélée?

[Traduction]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je suis heureux que le député me donne la possibilité de commenter certaines de ses affirmations.

Je suis un peu perplexe. Les partis d'opposition réclamaient un débat pour qu'ils puissent nous dire ce que, d'après eux, le gouvernement devrait faire. J'ai entendu trois députés qui ne sont pas branchés puisqu'ils ont dit qu'ils aimeraient bien que le gouvernement leur dise ce qu'il va faire.

Dans ma déclaration, j'ai exposé les rôles et la mission de la force de l'OTAN, comme l'a déjà fait le ministre d'ailleurs. J'ai énuméré les pays participants. J'ai précisé certaines des choses que nous pourrions faire. La semaine dernière, les députés ont eu droit à une séance d'information d'une heure et ont reçu un document de 19 pages contenant des cartes, l'exposé de différentes options ainsi que des précisions sur le commandement responsable et les règles d'engagement.

J'ai une petite idée de ce que j'aimerais faire, mais je ne peux pas le dire. Nous devons attendre la tenue du débat et nous voulons bien attendre ce débat. Les partis d'opposition nous réclament un débat, mais, maintenant qu'il y en a un, ils nous critiquent parce que nous ne leur avons pas dit ce que le gouvernement voulait faire. Si c'est ce qu'ils attendent, j'imagine que le gouvernement peut les contenter. Nous avons beaucoup de gens très capables de prendre des décisions dans nos rangs.

J'avais cru que le but du débat était de permettre aux partis d'opposition de nous dire combien, à leur avis, nous devons dépenser et quel rôle nous devrions continuer de jouer dans les missions de maintien de la paix. Préfèrent-ils que nous prenions un rôle militaire ou aimeraient-ils mieux que nous mettions l'accent sur les droits de la personne? Devons-nous jouer un rôle quasi militaire ou quasi civil? Préféreraient-ils que nous consacrons tous nos efforts à la commission spéciale? C'est de ces questions que j'aimerais les entendre parler. S'ils veulent nous donner leur avis sur ces questions, nous en serons heureux. Que veulent-ils? Veulent-ils participer aux décisions, oui ou non?

[Français]

Le vice-président: Le temps alloué pour les commentaires et les questions est maintenant expiré. Nous allons reprendre le débat avec l'honorable député de Verchères.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui en cette Chambre relativement à la participation canadienne aux forces de l'OTAN dans le cadre du plan de paix de Dayton.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le 21 novembre dernier, les trois principaux belligérants au conflit qui fait rage depuis plus de trois ans en ex-Yougoslavie se sont entendus pour y mettre fin. Cet accord, qui n'existe pour l'instant que sur papier, a été signé à Dayton, en Ohio, sous l'égide des Américains.

Pour que ce plan de paix se concrétise, une force d'imposition de la paix doit être déployée en ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie. La mise en oeuvre de la force de paix comprendra près de 60 000 personnes. Cette force militaire sera composée sous l'égide de l'OTAN. Les différents pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, dont le Canada fait partie, se sont pour la plupart engagés, à l'exception du Canada, du Danemark, et de l'Islande qui n'entretient pas de forces militaires, à envoyer des troupes pour l'opération militaire qui s'inscrit dans les accords de Dayton. En effet, le Canada n'a pas encore formellement spécifié à ses alliés s'il allait participer aux opérations et dans l'affirmative, quelle serait sa contribution.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons un débat aujourd'hui en cette Chambre. Le gouvernement libéral prétend vouloir consulter le Parlement avant de prendre sa décision quant à la participation du Canada à cette opération.

• (1515)

Il est clairement apparu ces dernières semaines que le gouvernement libéral ne respecte pas les règles qu'il affirme s'être données. Je me permettrai de dire qu'on a l'impression d'avoir déjà joué dans ce film-là.

En effet, la décision du gouvernement est déjà prise. On a pu le constater à la lecture du quotidien *The Citizen* de vendredi, le 1^{er} décembre dernier, dans lequel le porte-parole du ministère de la Défense, M. Stéphane Corbin, affirmait, et je cite: «qu'aucune décision n'avait été prise relativement à la contribution du Canada.» Mais l'engagement du Canada, lui, ne fait aucun doute.

Pour sa part, le premier ministre a déjà, on ne peut plus clairement, exprimé que le Canada allait envoyer des troupes. En effet, le 23 novembre dernier, le premier ministre déclarait, et je cite encore: «C'est sûr qu'il y aura un certain nombre de soldats, mais l'importance de la contribution dépendra de ce que nous pouvons faire et de ce qu'on nous demandera de faire.» Par ces paroles, le chef du gouvernement démontre bien le peu de respect qu'il a à l'égard de cette Chambre et dont il devrait pourtant se faire le principal défenseur, mais il semble en être tout à fait incapable.

Ceci devient encore plus évident lorsqu'on sait que le premier ministre se serait déjà entendu avec le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, quant à la durée de la participation du Canada à cette mission de l'OTAN. Ceux-ci seraient tombés d'accord pour dire que tout pays qui s'engagerait dans la force d'interposition devrait le faire jusqu'à ce que la